

# Insee Analyses

## Martinique



N° 31

Mars 2019

## Antilles-Guyane

# Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016

**E**n 2016, 69 % des entreprises martiniquaises des secteurs marchands ont eu recours à la sous-traitance, pour un montant de 617 millions d'euros. Cette pratique concerne toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Elle est essentiellement portée par le secteur de la construction loin devant celui des transports. Entre 2014 et 2016, le taux de sous-traitance global est stabilisé à 11 %.

Ali Benhaddouche

En 2016, dans le secteur marchand<sup>1</sup>, sur dix entreprises employeuses imposées au régime normal sur les bénéfices industriels et commerciaux, sept ont recours à la sous-traitance. Elles font appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie d'activités stratégiques comme la logistique, la comptabilité, la communication (*encadré*). Le recours à la sous-traitance se fait dans les mêmes proportions en Guadeloupe et en Guyane.

Cette pratique concerne les entreprises de toutes tailles : 67 % des entreprises de 1 à 9 salariés et 74 % des entreprises de 10 salariés et plus. Elle est très courante dans la construction et l'industrie où près de huit entreprises sur dix y ont recours, mais également dans les transports (71 %). Elle est un peu moins fréquente dans le commerce et dans les services (*figure 1*).

### Une demande portée essentiellement par la construction

Le montant total des travaux de sous-traitance atteint 617 millions d'euros

1 - Hors agriculture, finance, activités immobilières, information et communication.

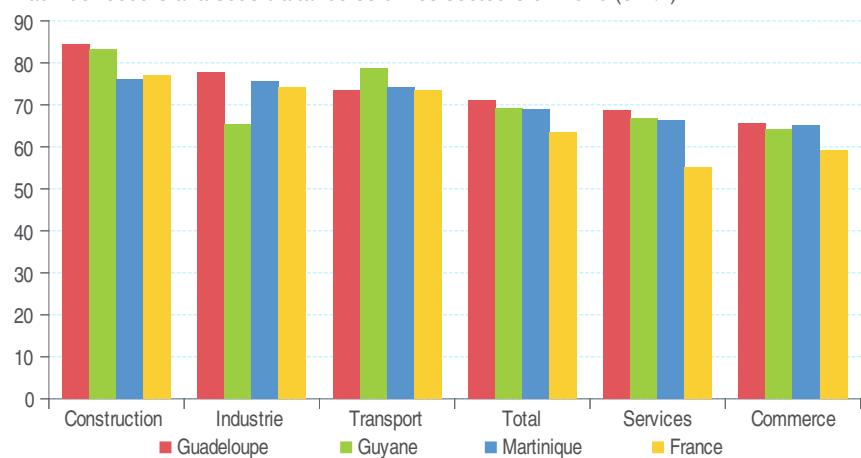
ros en 2016, soit un montant inférieur de 8 % par rapport à 2015. Le secteur de la construction est le premier donneur d'ordres avec 28 % de la valeur totale de ces travaux. Il est suivi de loin par les transports (22 %) puis viennent les autres secteurs avec des montants investis deux fois plus faibles que dans la

construction (environ 16 % du total pour chaque secteur) (*figure 2*).

Les achats de sous-traitance dans les travaux de construction spécialisés représentent 14 % du montant total des achats de sous-traitance. Elle est une pratique fréquente, les « majors » du secteur faisant souvent appel à des sous-traitants

#### 1 Sept entreprises sur dix font appel à la sous-traitance en Martinique en 2016

Taux de recours à la sous-traitance selon les secteurs en 2016 (en %)



Lecture : 76 % des entreprises du secteur de la construction recourent à la sous-traitance en Martinique en 2016.  
Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

pour le second œuvre. Il s'agit habituellement d'activités spécialisées requérant un savoir-faire ou un équipement particuliers, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. La sous-traitance est également importante dans la construction de bâtiments : elle représente 12 % de l'ensemble des achats.

Dans les transports, l'entreposage et les services auxiliaires réalisent près des trois quarts des achats de sous-traitance (11 % du montant total tous secteur confondu). En dehors de l'exploitation des infrastructures de transport (comme les ports et les aéroports), les activités de manutention du fret et l'organisation du transport de fret (acheminement des produits, recherche de transporteurs) sont très atomisées. Ces unités de petite taille doivent faire appel à des compétences extérieures, notamment dans la logistique, pour réaliser l'ensemble de leur production.

Dans le commerce, les besoins en sous-traitance se focalisent surtout sur le commerce de gros, notamment le commerce de produits alimentaires (7 %) et le commerce de véhicule automobiles (4,5 %).

Dans l'industrie, les principaux secteurs donneurs d'ordres sont le raffinage du pétrole, le captage, le traitement et la distribution d'eau, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ainsi que la fabrication de produits métalliques (6 % du montant total tous secteurs confondus). La sous-traitance de spécialité y est développée, car répondre à de gros contrats exige des compétences multiples, difficiles à maîtriser simultanément en interne.

Au sein du secteur des services, les achats de sous-traitance se concentrent dans les services aux entreprises (12 % du total tous secteurs confondus). Ils sont plus conséquents lorsque le processus de production exige l'intégration d'éléments sur mesure : les agences de voyage et voyagistes, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, les activités de location, l'architecture, l'ingénierie, la publicité et les études de marché.

## Un taux de sous-traitance plus élevé dans les transports

L'importance de la sous-traitance s'apprécie à travers a part d'activités sous traitées dans le processus de production. En Martinique les entreprises sous traitent en moyenne 11 % de leur processus de production en 2016. La moitié des donneurs d'ordres affiche un taux inférieur à 4 %, 30 % d'entre eux déclarent un taux compris entre 4 % et 21 % et 10 % dépassent 40 %. Le secteur des transports est celui qui, proportionnellement à sa production, sous-

traite le plus (29 % contre 11 % en moyenne dans les autres secteurs) (*figure 3*). Pour les donneurs d'ordre, c'est un moyen de faire face à des contraintes financières importantes, dues aux charges de roulage (carburants, entretien, leasing...) qui pèsent sur le taux de valeur ajoutée. Il s'agit également de limiter les investissements en matériel de transport et l'afflux de capitaux vers des domaines périphériques (bâtiments et terrains pour l'entreposage, immobilisations incorporelles avec l'acquisition de licences...). Les entreprises réorientent leurs activités vers d'autres sous-secteurs dont les auxiliaires des transports terrestres. Ces derniers présentent, eux-mêmes, un taux de sous-traitance de 37 %.

Derrière les transports, la construction sous-traite 27 % de son processus de production. Dans la construction de bâtiments, il atteint 41 %. La sous-traitance y est devenue une opération très courante, présentant de multiples intérêts tant pour l'entreprise principale que pour le sous-traitant. En effet, le donneur d'ordres peut ainsi recourir à une main-d'œuvre qualifiée et disponible sans avoir à signer un contrat de travail. Elle

peut déléguer une partie du travail, mais aussi prendre des chantiers de plus grande importance. Le sous-traitant, quant à lui, reste indépendant. Il peut ainsi travailler sur des chantiers importants et développer son réseau. Le donneur d'ordres lui procure une clientèle d'entreprises qui s'ajoute à sa clientèle habituelle de particuliers.

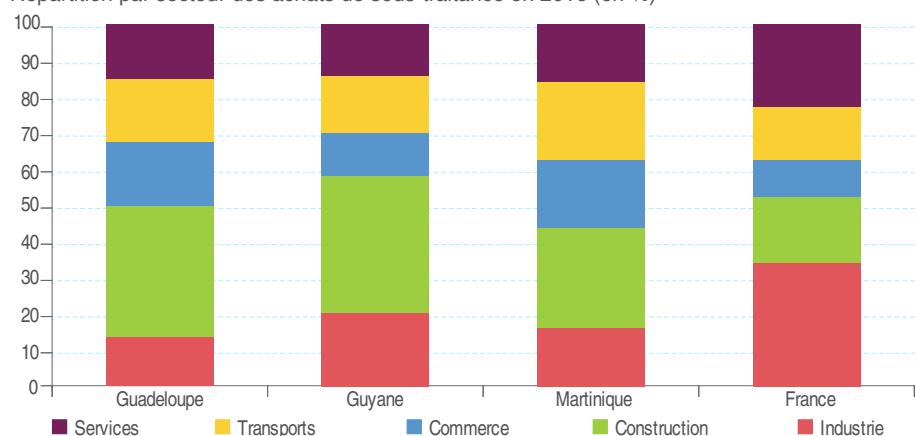
Dans l'industrie, deux secteurs se distinguent par leur niveau de recours à la sous-traitance : il s'agit du captage, du traitement et la distribution d'eau (19 %) ainsi que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets (16 %).

Dans le secteur des services, les agences de voyages, voyagistes et services de réservation sous-traitent à hauteur de 5 % de leur production. Le secteur de la publicité et des études de marché comme celui de la recherche et du développement scientifique arrivent en deuxième position avec 25 %. Enfin, le commerce sous-traite peu, en particulier le commerce de détail (3,5 %).

Globalement, le recours à la sous-traitance est stable entre 2014 et 2016 en Martinique : il progresse de deux points dans la construction tandis qu'il baisse d'autre

## 2 La construction réalise plus du quart de l'ensemble des achats de sous-traitance

Répartition par secteur des achats de sous-traitance en 2016 (en %)

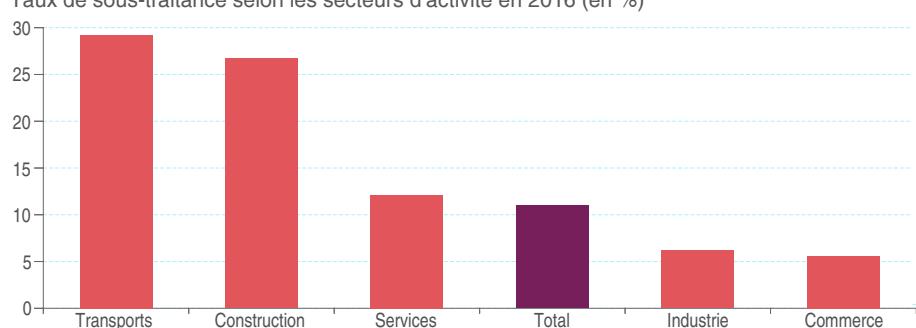


Lecture : le secteur de la construction réalise 28 % des achats de sous-traitance effectuée en Martinique en 2016.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).  
Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

## 3 Le secteur des transports sous-traite plus du quart de sa production

Taux de sous-traitance selon les secteurs d'activité en 2016 (en %)



Lecture : le taux de sous-traitance rapporte les montants sous-traités à la somme de la production et de la marge commerciale. Il est de 29 % pour la construction.

Champ : Martinique, ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

tant dans les transports. Dans l'industrie, le commerce et les services, le taux de sous-traitance ne change pas.

## Un recul du taux de marge dans un contexte de baisse de la croissance

En 2016, la croissance martiniquaise recule de 1,1 % en volume, après une hausse de + 0,5 % en 2015. Elle est en deçà de la dynamique nationale. Sur la France entière, la croissance s'élève de + 1,2 %.

À l'origine de ce résultat négatif, le décrochage de l'investissement de 4,6 %, en lien avec le recul de 24,5 % de l'investissement public, mais aussi une chute de 15 % en volume de la production de produits pétroliers raffinés par la SARA. Toutefois, certains indicateurs restent bien orientés. La consommation des ménages résiste et son évolution est quasiment stable par rapport à 2015 (+ 0,1 %), pour une population qui diminue de 0,9 % en 2016. La baisse légère des prix depuis 2009 explique en partie le maintien de la consommation en volume.

La bonne santé du secteur touristique participe à la progression des exportations de 2,5 % en volume.

Dans ce contexte, les entreprises principalement marchandes installées en Martinique, ont généré près de 3,1 milliards d'euros de richesses en 2016. La valeur ajoutée dégagée par les entreprises guadeloupéennes du secteur marchand s'élève à 2,8 milliards d'euros et celle créée par les entreprises implantées en Guyane à 1,2 milliard d'euros (*figure 4*).

Le taux de marge (*définitions*) rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise, une fois déduits les frais de personnel (salaire et cotisations sociales). En 2016, le taux de marge des entreprises employeuses se contracte (- 1,7 point) (*figure 5*). La croissance de la valeur ajoutée (+ 2,9 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+ 3,4 %). La masse salariale augmente toujours plus vite que les cotisations sociales (+ 0,8 % contre + 0,0 %), sous l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et des allégements

de cotisations patronales dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). L'impact de ces mesures est plus fort pour les secteurs intensifs en main-

## Avantages et inconvénients de la sous-traitance

La sous-traitance permet aux entrepreneurs de faire appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie de domaines stratégiques comme la logistique, la comptabilité ou la communication... Ainsi les entreprises peuvent se recentrer sur leur cœur de métier.

L'externalisation présente de nombreux avantages : réduction des coûts et de délais de mise en œuvre, meilleure flexibilité, apport de valeur ajoutée d'experts ayant une connaissance pointue de leur secteur.

En revanche, lorsqu'une entreprise sous-traite une activité, il peut y avoir une perte de contrôle des innovations et de la confidentialité due au transfert de savoir-faire.

De plus, la situation de dépendance qui peut s'installer entre le sous-traitant et l'entreprise donneuse d'ordre implique que l'entreprise assume seule les conséquences vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant.

## 4 L'industrie et la construction génèrent un quart des richesses

Principaux résultats des entreprises implantées en Martinique en 2016 (en millier d'euros)

	Nombre d'unités	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Structure de la VA (%)	Excédent brut d'exploitation
<b>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</b>					
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 983	1 983 554	495 333	15,8	159 703
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	413	363 322	111 800	3,6	33 191
	194	122 802	34 878	1,1	7 400
<b>Construction</b>	<b>3 146</b>	<b>939 361</b>	<b>282 303</b>	<b>9</b>	<b>53 987</b>
<b>Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</b>	<b>8 485</b>	<b>6 622 469</b>	<b>1 160 858</b>	<b>37</b>	<b>331 056</b>
- Commerce :					
dans :					
Commerce de gros, hors automobiles et motocycles	5 367	5 540 322	821 325	26	264 946
Commerce de détail, hors automobiles et motocycles	1 105	2 026 312	225 277	7,2	80 585
- Transports et entreposage	3 470	2 747 569	447 631	14,2	139 882
- Hébergement et restauration	1 515	668 651	185 762	5,9	45 168
<b>Information et communication</b>	<b>1 603</b>	<b>413 495</b>	<b>153 771</b>	<b>4,9</b>	<b>20 943</b>
<b>Activités immobilières</b>					
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>554</b>	<b>408 898</b>	<b>168 689</b>	<b>5,4</b>	<b>97 020</b>
- Activités de services administratifs et de soutien	1 313	379 730	243 940	7,8	169 631
<b>Autres activités de services</b>					
<b>Ensemble</b>	<b>14 983</b>	<b>1 242 339</b>	<b>725 389</b>	<b>23,1</b>	<b>289 046</b>
	12 941	770 358	471 314	15,0	206 692
	1 628	309 481	66 293	2,1	20 181
	<b>32 092</b>	<b>11 885 831</b>	<b>3 142 804</b>	<b>100</b>	<b>1 120 624</b>

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

## 5 Un taux de marge proche de la moyenne régionale dans l'industrie

Quelques ratios d'analyse financière des entreprises implantées en Martinique par secteur d'activité en 2016 (en %)

	Taux de VA Vaht/CA	Taux de marge EBE/VA	Part des frais de personnel FP/VA
<b>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</b>	<b>25,0</b>	<b>32,2</b>	<b>67,8</b>
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	30,8	29,7	70,3
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	28,4	21,2	78,8
<b>Construction</b>	<b>30,1</b>	<b>19,1</b>	<b>80,9</b>
<b>Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</b>	<b>17,5</b>	<b>28,5</b>	<b>71,5</b>
- Commerce :			
dans :			
Commerce de gros, hors automobiles et motocycles	11,1	35,8	64,2
Commerce de détail, hors automobiles et motocycles	16,3	31,2	68,8
- Transports et entreposage	27,8	24,3	75,7
- Hébergement et restauration	37,2	13,6	86,4
<b>Information et communication</b>	<b>41,3</b>	<b>57,5</b>	<b>42,5</b>
<b>Activités immobilières</b>	<b>64,2</b>	<b>69,5</b>	<b>30,5</b>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>58,4</b>	<b>39,8</b>	<b>60,2</b>
- Activités de services administratifs et de soutien	61,2	43,9	56,1
<b>Autres activités de services</b>	<b>21,4</b>	<b>30,4</b>	<b>69,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>26,4</b>	<b>35,7</b>	<b>64,3</b>

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

d'œuvre et composés majoritairement de petites entreprises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. C'est le cas dans le secteur du commerce, où le taux de marge progresse de deux points en 2016 : les frais de personnel évoluent plus rapidement que les effectifs mais à un

rythme moindre que la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (respectivement + 2,3 %, + 0,1 % et + 4,6 %). Dans l'hébergement et la restauration, le taux de marge est en léger recul (- 1,3 point) malgré une baisse marquée de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (- 6,5 %) : la baisse des effectifs

et la baisse des cotisations sociales ont entraîné une baisse conséquente des frais de personnels. Dans les autres secteurs d'activités, le taux de marge des entreprises employeuses reste stable ou diminue légèrement sauf dans l'industrie où la baisse est conséquente. ■

## Sources

Cette étude s'appuie sur le dispositif statistique Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee. Elle mobilise la donnée fiscale relative aux achats de sous-traitance confiée, information disponible pour les seules entreprises assujetties au régime normal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (variable YT du tableau d'affectation du résultat Cerfa n° 10953). Ce champ comprend 3 200 « entreprises » (unités légales), soit 12 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands, hors secteurs agricoles et financiers, et 65 % de leur chiffre d'affaires.

L'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) est le système d'information qui permet d'élaborer les statistiques structurelles d'entreprises françaises, à destination à la fois des autorités politiques et administratives françaises (sous l'égide du Cris), de la Commission européenne (Eurostat), des statisticiens français et en particulier des comptables nationaux. Le dispositif Esane combine des données administratives (déclarations annuelles de bénéfices des entreprises et données annuelles de données sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle (ESA)). Le champ d'Esane est celui des entreprises marchandes à l'exception du secteur financier et des exploitations agricoles. Ce champ est défini à partir des codes de la nomenclature d'activité NAF. Les soldes comptables présentés dans cette étude sont calculés à partir d'Esane.

## Définitions

**La sous-traitance** est l'opération par laquelle une entreprise, dite donneur d'ordres, confie à une autre, dite preneur d'ordres ou sous-traitant, le soin d'exécuter pour elle et selon un cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité finale (avis du Conseil économique et social du 26 avril 1973 et loi n° 75-1334 relative à la sous-traitance du 31 décembre 1975). On parle de sous-traitance en cascade ou en chaîne, lorsque l'entreprise sous-traitante décide à son tour de faire exécuter sa mission par une autre entreprise.

**Le taux de sous-traitance** est le rapport entre les montants sous-traités et la somme de la production et de la marge commerciale

### Comprendre les soldes comptables :

**Le chiffre d'affaires** se compose de la production vendue de biens et services et les ventes de marchandises. Les marchandises ne sont pas une production réalisée par l'entreprise qui les commercialise, contrairement aux productions vendues de biens ou services.

**La valeur ajoutée hors taxes**, contrairement au chiffre d'affaires, correspond à ce qui est vraiment créé par l'entreprise. Elle s'obtient en additionnant le chiffre d'affaires, la production stockée et les autres produits d'exploitation, auxquels sont retranchées les consommations intermédiaires, les charges d'exploitation et la variation de stock. Les valeurs ajoutées peuvent s'additionner car les consommations intermédiaires sont sous-traitées. Transformées, ces consommations permettent la production d'autres biens ou services ou la vente de marchandises. Certains secteurs d'activités bénéficient de subventions. Les entreprises sont également taxées.

**La valeur ajoutée au coût des facteurs de production** s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions et en retranchant les impôts et taxes. Elle se divise en deux parties : les frais de personnel qui permettent la rémunération du facteur de production « travail » et l'excédent brut d'exploitation qui s'interprète comme le revenu du facteur de production « capital ». L'excédent brut d'exploitation (EBE) n'est pas seulement la rémunération des apporteurs de capitaux ou le bénéfice de l'entreprise. Il permet de rémunérer les actionnaires, mais également de rembourser les dettes ou de financer des investissements. Il rémunère également le travail des entrepreneurs individuels.

**Le taux de valeur ajoutée** mesure la performance de l'outil de production, le degré d'intégration ou de sous-traitance d'une entreprise dans une filière de production. Plus ce taux est élevé, plus l'entreprise contribue à créer de la valeur et plus elle est intégrée dans le tissu économique. Une entreprise qui réalise en interne l'ensemble de la chaîne de production aura un taux de valeur ajoutée plus important que celle qui sous-traite certaines étapes, à chiffre d'affaires égal. Taux faible : peu de main-d'œuvre, processus court, activité commerciale. Taux élevé : part importante de la main-d'œuvre dans les processus, activité de services.

Service territorial de Fort-de-France  
Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1  
5, rue Saint-Christophe - CS 10641  
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :  
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :  
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :  
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :  
Patrick LAPIERRE DE MELINVILLE  
ISSN : 2416-8106  
© Insee 2019

## Pour en savoir plus

- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », *Insee Analyses Guadeloupe* n° 35, mars 2019.
- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », *Insee Analyses Guyane* n° 37, mars 2019.
- Benhaddouche A., « En 2015, l'activité industrielle résiste », *Insee Analyses Martinique* n° 26, août 2018.

